



PROCES-VERBAL

Séance du 13 novembre 2023

Centre Administratif Intercommunal – Craon à 20h00



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 51

Séance du 13 novembre 2023

Le Treize Novembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 7 novembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUE Gerard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GARBE Pascale (Méral), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), BAHIER Alain (Mée)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu **M. Bertrand de Guébriant**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4
1.1	ZAN – Conférence régionale de gouvernance	4
1.2	RD 771-Contournement routier de Cossé-le-Vivien – Barreau Nord Est – Avenant n°2 à la convention du 9 juillet 2019	5
1.3	RD 771-Contournement routier ouest de Cossé-le-Vivien – Avenant n°2 à la convention du 9 juillet 2019	6
2	FINANCES	6
2.1	Décision modificative – Budget principal 70000	6
2.2	Décision modificative – Budget annexe Ateliers Relais 70003	7
2.3	Décision modificative – Budget annexe ZA Astillé 70005	8
2.4	Décision modificative – Budget annexe Eau régie 70020	8
2.5	Décision modificative – Budget annexe Eau DSP 70021	9
2.6	Décision modificative – Budget annexe Eau production Loigné 70022	9
2.7	Décision modificative – Budget annexe Eau-Assainissement 70023	10
3	ENVIRONNEMENT - VOIRIE	11
3.1	Centre Administratif Intercommunal – Travaux de création d’un parking de 26 places supplémentaires	11
3.2	Aménagement voirie – Projet Parking hôpital/Pôle Santé	12
4	INFORMATIONS DIVERSES	13
4.1	Décisions du Président :	13
4.2	Calendrier 2023 – Réunions CCPC et CIAS	13

M. Christophe LANGOUËT, Président, ouvre la séance à 20H00 et accueille les membres du conseil communautaire dans la salle de réunions du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 46, le quorum est atteint (sans compter les pouvoirs qui sont au nombre de 3).

M. Bertrand de GUÉBRIANT a été désigné Secrétaire de la séance.

M. Christophe LANGOUËT demande au Conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du procès-verbal du 9 octobre 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 ZAN – Conférence régionale de gouvernance

M. Dominique GUINHEUX, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'administration générale, rappelle que la Loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, publiée le 20 juillet 2023, institue la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs en matière d'artificialisation des sols et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

La Présidente du Conseil Régional propose une composition « sur mesure » de cette conférence régionale de gouvernance qui permet à chaque EPCI porteur d'un ScoT d'être représenté :

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- **Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)**
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires : 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant
 - 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Monsieur GUINHEUX précise que 3 dates sont à retenir :

1-Évolution des documents d'urbanisme pour les communes en 2025,

2-Révision du SCoT en 2027,

3-Date butoir de mise en conformité des PLU et PLUi en 2028, avec certainement de nouvelles incitations à cette occasion.

O GOHIER : si PLUi en 2028, ne peut-on attendre pour délibérer ?

D GUINEHEUX : une réponse par délibération des communes est attendue ; difficile de reporter je pense.

L LEFEVRE : comment répondre aux besoins en logements ? Nous allons devoir construire en hauteur et refaire les erreurs du passé ?

D GUINEHEUX : il y a parfois des parkings immenses qui ne sont pas utilisés – La « garantie communale » permettra d'avoir une réserve d'un hectare (autorisation de construire sur 1 hectare).

Arrivée de M. Philippe GUIARD et de M. Yannick CLAVREUL à 20h18, portant le nombre de votants à 51.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 23 octobre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 octobre 2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (51 votants),

- ⇒ EMET un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

1.2 RD 771-Contournement routier de Cossé-le-Vivien – Barreau Nord Est – Avenant n°2 à la convention du 9 juillet 2019

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au Conseil communautaire que le Conseil département s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage du contournement routier de Cossé-le-Vivien et du Barreau Nord-Est. Par arrêté préfectoral du 16 septembre 2015, ce projet a été déclaré d'utilité publique.

Par délibération n° 2019-04/51 en date du 8 avril 2019, la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) avait validé le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées par le département sur le Barreau Nord-Est de Cossé-le-Vivien estimé à 4 M€ TTC, à hauteur des taux de participation répartis, comme suit :

- 37,5% pour la commune de Cossé-le-Vivien
- 32,5% pour la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Cette validation a donné lieu à une convention signée le 9 juillet 2019.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les montants des fonds de concours ainsi que le calendrier prévisionnel des versements pour les raisons suivantes :

- Recalcul des participations sur la base d'un coût d'opération HT et non TTC, le FCTVA n'étant pas récupérable par la collectivité
- Réévaluation à la baisse du coût de l'opération à 3M€ TTC.

Après avis favorable du Bureau en date du 12/06/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (51 votants)

- ⇒ **VALIDE** la réactualisation à la baisse du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon ainsi que le calendrier prévisionnel des versements, relatifs au contournement routier de Cossé-le-Vivien et du Barreau Nord-Est,
- ⇒ **VALIDE** l'avenant n° 2 à la convention signée le 9 juillet 2019, tel que présenté,
- ⇒ **AUTORISE** le Président, à signer l'avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

1.3 RD 771-Contournement routier ouest de Cossé-le-Vivien – Avenant n°2 à la convention du 9 juillet 2019

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au Conseil communautaire que le Département s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage du contournement routier de Cossé-le-Vivien et du Barreau Nord-Est. Par arrêté préfectoral du 16 septembre 2015, ce projet a été déclaré d'utilité publique.

Par délibération n° 2018-12/199 en date du 10 décembre 2018 et n° 2019-04/51 en date du 8 avril 2019, la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) avait validé le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées par le département sur le contournement routier Ouest de Cossé-le-Vivien estimé à 35 M€ TTC, à hauteur d'un taux de participation de 16,81%. Cette validation a donné lieu à une convention signée le 9 juillet 2019.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les montants des fonds de concours ainsi que le calendrier prévisionnel des versements pour les raisons suivantes :

- Recalcul des participations sur la base d'un coût d'opération HT et non TTC, le FCTVA n'étant pas récupérable par la collectivité
- Réévaluation à la baisse du coût de l'opération à 22,6 M€ TTC.

Après avis favorable du Bureau en date du 12/06/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants)

- ⇒ **VALIDE** la réactualisation à la baisse du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon ainsi que le calendrier prévisionnel des versements, relatifs au contournement routier Ouest de Cossé-le-Vivien,
- ⇒ **VALIDE** l'avenant n° 2 à la convention signée le 9 juillet 2019, tel que présenté,
- ⇒ **AUTORISE** le Président, à signer l'avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

2 FINANCES

2.1 Décision modificative – Budget principal 70000

M. Maxime Chauvin, Vice-Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget principal :

- des subventions complémentaires (+84 000 euros) ont été notifiées pour la réalisation du chemin environnemental et PMR à la Rincerie. Des travaux complémentaires de sécurisation au niveau des habitations vont pouvoir être réalisés. Il convient d'augmenter les crédits sur l'opération 145 de 52 000 euros.

- des compensations agricoles avaient été inscrites dans les budgets ZA des Rues (145 000 euros) et ZA Eiffel (75 000 euros) suite aux projets d'aménagement. Après échange avec la DGFIP, le versement de compensation agricole s'apparente à un versement de subvention. Les budgets ZA n'ayant pas vocation à verser des subventions, il convient d'intégrer les compensations agricoles au budget principal et d'augmenter les crédits du chapitre 65. Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des produits exceptionnels non intégrés au budget (ventes de logements).

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants)

⇒ APPROUVE la décision modificative n°6 – Budget principal 70000, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

Section de fonctionnement

compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	23 613 819,01 €		Total recettes BP	23 613 819,01 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	Total DM n°3	0,00 €		Total DM n°3	0,00 €
	Total DM n°4	0,00 €		Total DM n°4	0,00 €
	Total DM n°5	0,00 €		Total DM n°5	0,00 €
6574	65 Subventions	220 000,00 €	7786	77 Produits exceptionnels divers	220 000,00 €
	Total DM n°6	220 000,00 €		Total DM n°6	220 000,00 €
	total dépenses	23 833 819,01 €		total recettes	23 833 819,01 €

Section d'investissement

compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	15 480 408,36 €		Total recettes BP	15 480 408,36 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	Total DM n°3	1 162 242,00 €		Total DM n°3	1 162 242,00 €
	Total DM n°4	3 550,00 €		Total DM n°4	3 550,00 €
	Total DM n°5	12 000,00 €		Total DM n°5	12 000,00 €
2313	145 Chemin PMR	52 000,00 €	1328	13 Subvention	52 000,00 €
	Total DM n°6	52 000,00 €		Total DM n°6	52 000,00 €
	total dépenses	16 710 200,36 €		total recettes	16 710 200,36 €

2.2 Décision modificative – Budget annexe Ateliers Relais 70003

M. Maxime Chauvin, Vice- Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget Ateliers Relais :

- augmentation des crédits au chapitre 67 afin de verser les indemnités dues au titre de la circulaire 6374/SG du 29 septembre 2022 aux entreprises Chazé TP (projet ateliers rue de l'Europe - 6 894,63€) et DEMY (projet Algoplast - 3 306,55€) et annulation de titres émis en 2022.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants),

⇒ APPROUVE la décision modificative n°4 – Budget annexe Ateliers Relais 70003, comme suit :

Section de fonctionnement

compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	960 286,34 €		Total recettes BP	960 286,34 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	Total DM n°3	0,00 €		Total DM n°3	0,00 €
63512	011 Taxes foncières	-16 500,00 €			
6718	67 Autres charges exceptionnelles	12 000,00 €			
673	67 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 500,00 €			
	Total DM n°4	0,00 €		Total DM n°4	0,00 €
	total dépenses	960 286,34 €		total recettes	960 286,34 €

Section d'investissement

compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	2 261 007,52 €		Total recettes BP	2 261 007,52 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	200 000,00 €		Total DM n°2	200 000,00 €
	Total DM n°3	41 750,00 €		Total DM n°3	41 750,00 €
	Total DM n°4	0,00 €		Total DM n°4	0,00 €
	total dépenses	2 502 757,52 €		total recettes	2 502 757,52 €

2.3 Décision modificative – Budget annexe ZA Astillé 70005

M. Maxime Chauvin, Vice- Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget annexe ZA Astillé :

- il était initialement prévu d'acheter 7 300 m² à 2 € soit 15 000 €. La CCPC achèterait finalement 8 000 m² à 3 € soit 24 000 €. Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits.

C LANGOUET : à partir de 2025, il n'y aura plus qu'un seul budget pour l'ensemble des ZA.

L LEFEVRE : je m'interroge sur le prix d'achat de 3€/m² - Je trouve que c'est trop cher.

D GENDRY : on essaie de négocier au mieux. A 3€, ce n'est même pas certain que ça passe.

P GAULTIER : cela devient le prix de référence c'est le problème mais ce n'est pas toujours facile de négocier.

L DEROUET : du côté d'Ahuillé on est plus près des 5 ou 6€/m²

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (51 votants),

⇒ APPROUVE la décision modificative n°1 – Budget annexe ZA Astillé 70005, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	26 905,00 €		Total recettes BP	26 905,00 €
6015	011 Charges à caractère général	9 000,00 €	7133	042 opérations d'ordres - stock final	9 000,00 €
			*		
	Total DM n°1	9 000,00 €		Total DM n°1	9 000,00 €
	total dépenses	35 905,00 €		total recettes	35 905,00 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	26 905,00 €		Total recettes BP	26 905,00 €
3355	040 Opérations d'ordres	9 000,00 €	168751	16 Avance du budget principal	9 000,00 €
	Total DM n°1	9 000,00 €		Total DM n°1	9 000,00 €
	total dépenses	35 905,00 €		total recettes	35 905,00 €

2.4 Décision modificative – Budget annexe Eau régie 70020

M. Maxime Chauvin, Vice- Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget annexe EAU REGIE :

- Les crédits aux chapitres 011 liés notamment à l'achat d'eau. +30 000 euros.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (51 votants),

⇒ APPROUVE la décision modificative n°1 – Budget annexe Eau régie 70020, comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU REGIE (70020)					
Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	7 086 909,95 €		Total recettes BP	7 086 909,95 €
605	011 achats d'eau	30 000,00 €			
678	67 autres charges exceptionnelles	-30 000,00 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	7 086 909,95 €		total recettes	7 086 909,95 €
Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	4 547 276,75 €		Total recettes BP	4 547 276,75 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	3 938 185,47 €		total recettes	3 938 185,47 €

2.5 Décision modificative – Budget annexe Eau DSP 70021

M. Maxime Chauvin, Vice- Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget annexe EAU DSP :

- Les crédits aux chapitres 011 liés notamment à l'achat d'eau. +42 000 euros.
- Les crédits sont dépassés sur l'opération 101. Il convient d'abonder l'opération à hauteur de 70 000€.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (51 votants),

⇒ APPROUVE la décision modificative n°1 – Budget annexe Eau DSP 70021, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	2 257 235,24 €		Total dépenses BP	2 257 235,24 €
605	011 achats d'eau	42 000,00 €			
678	67 autres charges exceptionnelles	-42 000,00 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	2 257 235,24 €		total recettes	2 257 235,24 €
Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	2 749 747,24 €		Total recettes BP	2 749 747,24 €
2313	101 Travaux réseaux	70 000,00 €			
020	020 Dépenses imprévues	-70 000,00 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	2 749 747,24 €		total recettes	2 749 747,24 €

2.6 Décision modificative – Budget annexe Eau production Loigné 70022

M. Maxime Chauvin, Vice- Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget annexe EAU PRODUCTION LOIGNE :

- Suite à l'explosion des coûts de l'électricité, il convient d'augmenter les crédits aux chapitres 011 + 52 000 euros. Compenser par remboursement TICFE (+42 000 euros - chapitre 75) et diminution des dépenses aux 012 - 10 000 euros (poste automaticien non pourvu).

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants),

⇒ APPROUVE la décision modificative n°1 – Budget annexe production Loigné 70022, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	1 652 315,86 €		Total recettes BP	1 652 315,86 €
6061	011 eau, énergie	52 000,00 €	7588	75 Autres	42 000,00 €
6411	012 salaires	-10 000,00 €			
	Total DM n°1	42 000,00 €		Total DM n°1	42 000,00 €
	total dépenses	1 694 315,86 €		total recettes	1 694 315,86 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	2 098 290,32 €		Total recettes BP	2 098 290,32 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	2 098 290,32 €		total recettes	2 098 290,32 €

2.7 Décision modificative – Budget annexe Eau-Assainissement 70023

M. Maxime Chauvin, Vice- Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget annexe EAU ASSAINISSEMENT :

- Suite à l'explosion des coûts de l'électricité et des factures de 2022 ayant été mandatées en 2023 faute de crédits sur l'exercice précédent, il convient d'augmenter les crédits du 011 à hauteur de 205 000 euros.

- Augmentation des crédits sur l'opération 101 + 50 000 euros (frais d'études + branchements de particuliers plus importants).

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants),

⇒ APPROUVE la décision modificative n°1 – Budget annexe Eau-Assainissement 70023, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	2 610 193,13 €		Total recettes BP	2 610 193,13 €
6061	011 eau, énergie	205 000,00 €			
678	67 charges exceptionnelles	-255 000,00 €			
023	023 virement à la section investissement	50 000,00 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	2 610 193,13 €		total recettes	2 610 193,13 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	2 661 491,26 €		Total recettes BP	2 661 491,26 €
2313	101	50 000,00 €	021	021 virement de la section fonctionnement	50 000,00 €
	Total DM n°1	50 000,00 €		Total DM n°1	50 000,00 €
	total dépenses	2 711 491,26 €		total recettes	2 711 491,26 €

3 ENVIRONNEMENT - VOIRIE

3.1 Centre Administratif Intercommunal – Travaux de création d'un parking de 26 places supplémentaires

M. Pierrick GILLES, Vice-Président en charge de la Voirie et des Déchets ménagers, informe le Conseil communautaire que des travaux sont envisagés pour créer 26 places de parking supplémentaires autour du Centre Administratif Intercommunal (CAI).

Cette création de 26 places de parking doit permettre le stationnement des véhicules personnels et de services des agents qui disposeront d'un bureau au CAI (Services Finances, Service Economie-Emploi/Développement territorial), lorsque les extensions du bâtiment auront été réalisées.

Afin de répondre aux exigences de gestion des eaux pluviales et au souhait de réaliser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, il est proposé la création d'un parking avec stationnement en pavés drainants ainsi que la création de noues d'infiltration.

Des voiries en enrobé et 4 bornes de recharge électrique pour les véhicules de services sont également incluses au projet.

L'enveloppe globale de l'opération est estimée à 143 900 € HT.

Elle comprend :

Etudes / MOE interne (Services Voirie/Eaux Pluviales)	5 000 € HT
TRAVAUX (y compris 10 % imprévus et révisions de prix)	98 900 € HT
SIGNALETIQUE (Identification CCPC) et Drapeaux (déplacements)	10 000 € HT
Bornes de recharge électrique (4 places)	30 000 € HT
TOTAL	143 900 € HT

L LEFEVRE : il s'agit du même parking que le projet avec des ombrières ?

C LANGOUET : oui mais le projet d'ombrières a été abandonné. Un réseau d'eau passe sous l'emplacement retenu pour le parking et le surcoût pour l'éviter est beaucoup trop important – En lieu et place, des panneaux photovoltaïques seront installés sur l'extension du CAI, ainsi la subvention DETR accordée pour les ombrières sera reportée sur l'extension du CAI. Lorsque nous avons des invités et qu'il n'y a plus de place disponible, les personnes vont sur les parkings des commerçants. Ce n'est pas acceptable.

Y CLAVREUL : toucherons-nous une aide pour les recharges électriques ?

R CHAMARET : il s'agit de bornes privées et non de bornes de recharge publiques.

P GAULTIER : peut-on solliciter le fonds vert sur les pavés drainants ?

C LANGOUET : les demandes de subventionnement sont en cours d'ajustement.

V RESTIF : le sujet n'est pas lié à la commission voirie-déchets ? Je suis surpris que ce ne soit pas passé en commission.

C LANGOUET : pour prétendre aux aides il a été nécessaire de prendre une décision rapidement donc nous n'avons pas eu le temps de repasser le sujet en commission voirie-déchets. On essaie de faire au mieux avec les contraintes.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (51 votants),

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à :

- **LANCER** la consultation d'entreprises pour les travaux de création et d'aménagement du parking dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) ;
- **RETENIR** l'entreprise la mieux-disante ;
- **SIGNER** le marché sus visé, devis, avenants et toutes pièces afférentes à ces dossiers, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue pour cette opération.

3.2 Aménagement voirie – Projet Parking hôpital/Pôle Santé

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle que la Ville de Craon fait face à un manque de stationnement chronique dans le secteur très fréquenté autour du Pôle santé, de l'Hôpital Local Sud-Ouest Mayennais, de la Maison Familiale Rurale, et du Pôle socio-culturel le « 29 ».

L'accueil de futurs professionnels de santé au sein du Pôle santé et de l'HLSOM, ainsi que l'évolution de l'exercice paramédical vers des pratiques avancées qui va renforcer le lien et la présence d'infirmiers aux côtés des médecins, sont autant de facteurs qui vont développer la patientèle sur ce secteur et entraîner un besoin supplémentaire en stationnement.

Une étude de 2021, conduite par la Ville de Craon et la Communauté de Communes, a montré que le possible emménagement des services sociaux du Conseil départemental (environ 50 personnes) dans le bâtiment du « 29 » allait également générer une situation de tension sur le stationnement dans ce secteur déjà fortement sollicité.

Or, plusieurs parcelles de terrain bâti et non bâti sont actuellement à vendre rue du Pavé à Craon, pour une surface de 2000 m². Leur situation dans le secteur concerné est l'opportunité d'acquérir du foncier dans le but d'aménager environ 70 places de stationnement. Le coût total de l'opération est estimé à 487 350 € TTC et pourra être programmé en 2024 ou 2025.

Les acquisitions foncières pourraient être engagées dès 2023. Elles relèvent du budget Santé (d'un montant de 400 000€ en 2023).

Objet	Montant estimatif TTC
Acquisitions foncières	89 000 €
Études et maîtrise d'œuvre	14 500 €
Démolition/désamiantage	101 000 €
Création de parking	238 850 €
Imprévus et révision	44 000 €
TOTAL	487 350 €

M CHAUVIN : 45€/m² c'est un coût très élevé, même s'il y a du bâti (celui-ci étant à démolir).

C LANGOUËT : si on veut faire, on n'a pas le choix.

M CHAUVIN : le risque c'est une dérive sur les prix.

L DEROUËT : c'est une opportunité.

H TISON : on parle de problématique d'artificialisation et là on enlève du bâti pour construire du parking. Si on marche un peu on trouve toujours de la place. Il y a peut-être une mutualisation à négocier avec la Maison Familiale Rurale. Au dernier Conseil communautaire on hésitait sur un investissement de 170 000 € pour un dernier commerce et là pour un parking on nous propose un investissement de presque 500 000€.

P GUIARD : on doit penser réaménagement du fait de l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

H TISON : Il faut mieux réfléchir à une mutualisation avec la MFR. Pour moi toutes les places autour de ce complexe ne sont pas occupées.

E RAGARU : les lundis et vendredis les places sont prises sur le parking de la MFR. Compliqué de mutualiser.

P GUIARD : on a déjà échangé avec la MFR. Sur des temps ponctuels c'est possible mais pas pour du quotidien. Et nous sommes là sur un projet qui dépasse nos communes.

C LANGOUËT : il y a également le projet d'Antenne Solidarité qui devrait s'installer au 29. Une étude a été faite sur le besoin en places de stationnement.

P GAULTIER : nous avons la compétence santé, on doit donc agir en fonction. On savait que le parking de l'hôpital serait trop petit un jour. En revanche la seconde partie a-t-elle été étudiée ?

P GUIARD : la surface n'est pas suffisante et l'hôpital semble vouloir vendre cette parcelle.

O GOHIER : la solution du stationnement en épis route de Nantes a-t-elle été étudiée ?

C LANGOUËT : cet emplacement appartient à la ville de Craon.

D PREVOSTO : la route n'est pas assez large pour les piétons et les places de stationnement en épis.

P GUIARD : investir dans du parking n'est effectivement pas intéressant mais veut-on soutenir le développement de notre offre de santé ?

O GAUCHER : a-t-on identifié qui précisément a besoin d'utiliser les parkings ?

P GUIARD : on a pris en compte le besoin global en nombre de places.

P GAULTIER : on a investi sur Renazé pour de l'économie (parking pour une entreprise), pour la santé cela me semble important d'investir aussi.

P GUIARD : on n'aura peut-être pas beaucoup d'opportunités de ce type ; c'est vraiment très très bien placé.
H TISON : j'ai toujours soutenu la santé – je vote « pour » en pensant aux professionnels du pôle santé et pas aux personnes qui peuvent marcher.
C LANGOUET : il est envisagé de réserver ce parking pour les professionnels de santé et pas pour les visiteurs.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 9 octobre 2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants),

- ⇒ **VALIDE** le projet d'acquisition et d'aménagement de stationnements supplémentaires à proximité de l'Hôpital comme présenté ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à procéder aux acquisitions foncières correspondantes.

4 INFORMATIONS DIVERSES

4.1 Décisions du Président :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions signées par le Président suite à délégation de l'organe délibérant font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

N° DÉCISIONS	N° DELEGATION	Service	Objet
DP n°2023_10/29-17°	17°	Aménagement du Territoire	Plan Paysage - Demande de subventions Banque des Territoires
DP n°2023_10/30-19°	19°	Affaires générales	Acquisition Maison du Parc - Cossé-le-Vivien
DP n°2023_10/31-15°	15°	FINANCES	Admission en non-valeur et créances éteintes

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de ces informations.

4.2 Calendrier 2023 – Réunions CCPC et CIAS

DATE	HEURE	RÉUNION	LIEU
mardi 14 novembre 2023	20h00	ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	L'ESCALE – Renazé
mardi 14 novembre 2023	19h00	POLE CULTURE	A définir
mercredi 15 novembre 2023	20h00	CA CIAS	29
lundi 20 novembre 2023	20h00	CONFÉRENCE DES MAIRES	CAI
lundi 27 novembre 2023	20h00	EQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME	CAI
mardi 28 novembre 2023	18h30	ECONOMIE/EMPLOI/AGRI/THD	CC COSSE
mardi 28 novembre 2023	18h45	COMMUNICATION	CAI RDJ
mardi 28 novembre 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
vendredi 1 ^{er} décembre 2023	11H00	APPEL D'OFFRES	CAI
mardi 5 décembre 2023	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mercredi 6 décembre 2023	20h00	CA CIAS	29

lundi 11 décembre 2023	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 12 décembre 2023	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 12 décembre 2023	20h00	EQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME	LA RINCERIE
mardi 12 décembre 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI

Fin de la séance à 21H15

Christophe LANGOUËT
Président

Bertrand de GUÉBRIANT
Secrétaire de séance

